

R-3809-2012, Phase 1
RÉPONSES DE L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ
(«L'ACIG») À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DE SOCIÉTÉ EN
COMMANDITE GAZ MÉTRO (« GAZ MÉTRO »)

1. Référence : (i) Pièce C-ACIG-0008, Projet d'approvisionnement multipoint, page 8

i) « L'ACIG voit les capacités de transport contractées par Gaz Métro entre Dawn et sa franchise et disponibles pour offrir le service de transport à ses client en achat direct comme étant un «tuyau collecteur» pouvant recevoir du gaz naturel à de multiples points tels que North Bay Junction, Parkway et autres. »

Demandes :

1.1 Veuillez confirmer que le concept de « tuyau collecteur » n'existe pas sur le réseau principal de TransCanada PipeLines. Dans la négative, veuillez présenter les dispositions pertinentes dans l'offre de service de TransCanada.

1.2 Veuillez décrire les modalités contractuelles et/ou tarifaires qui permettraient de modifier le point contractuel de livraison « Parkway » pour « North Bay Junction ». Spécifiez, s'il y a lieu, les impacts de ces options sur la sécurité d'approvisionnements.

1.3 Veuillez décrire les modalités contractuelles et/ou tarifaires qui permettraient de modifier le point de livraison « Parkway » pour un autre point en aval. Spécifiez, s'il y a lieu, les impacts de ces options sur la sécurité d'approvisionnements.

1.4 Veuillez commenter sur les avantages pour les clients en achat direct de livrer leur gaz naturel à un point différent de Dawn et de payer le plein prix du service de transport de Gaz Métro.

Réponses :

1.1 à 1.4 Veuillez consulter les réponses de l'ACIG à la demande de renseignements no.1 de la Régie.

L'ACIG ne voit aucun impact sur la sécurité d'approvisionnement découlant d'un lien direct entre North Bay Junction et le bassin de l'ouest canadien.